

# Quelle parole pour l'indicible? Questionnement à partir de trois pratiques de terrain

**Marco tuberoso<sup>1</sup>, Elisabeth Ripoll<sup>2</sup>, Thérèse Cuttelod<sup>3</sup>,**

1 Association mira, Lausanne, Suisse

2 Association Faire le pas, Lausanne

3 Association Familles Solidaires, Lausanne

Les associations mira, Familles Solidaires et Faire le pas travaillent toutes trois dans le domaine de l'abus sexuel. Elles couvrent un champ de compétence unique qui va de la prévention des abus sexuels, au soin à apporter aux victimes et à la prise en charge des adolescents auteurs.

Grâce à des exemples et des réflexions tirés de notre pratique, nous proposons de questionner et de réfléchir sur comment parler de l'abus sexuels, comment le penser ainsi qu'à l'utilité et au sens des paroles utilisées.

Dans une société où l'abus sexuel fait souvent les gros titres des manchettes, comment encore parler de l'abus? Entre trop dire et le silence, quel équilibre trouver? Mettre des mots, c'est se créer une représentation et permettre la symbolisation. Nos pratiques d'intervenant et de psychologue nous amènent à devoir parler de l'abus sexuel avec différents partenaires, chacun avec ses propres représentations de l'abus et de ses conséquences ou ayant des impératifs qui ne sont pas toujours compatibles les uns avec les autres (victimes, auteurs, justice, familles, enfants, adultes, etc.). Dès lors, comment mettre du sens qui fasse sens pour tous les acteurs présents? C'est tout le défi de nos différentes pratiques.

## **Mira: prévention des abus sexuels dans les milieux associatifs romands**

Selon swiss olympic en Suisse, près de 700'000 jeunes de 5 ans à 20 ans sont membres d'une association sportive. Si l'on extrapole aux autres domaines de loisirs (musique, association de jeunesse, église), on peut facilement imaginer que 50% des enfants et adolescents font partie d'une association de loisirs.

Ces dernières années, différents cas d'abus sexuels commis dans les milieux associatifs ont été repris et commentés dans les médias qui versent parfois dans le sensationnalisme et se concentrent surtout sur les modes de punition (peines après procès, initiative pour la réinsertion de la peine de mort, établissement d'un registre des abuseurs, etc.). Malgré les freins et les tabous, il est crucial de convaincre les associations de loisirs, les églises et la société en général que la répression ne suffit pas et qu'il faut prendre des mesures de prévention.

L'association mira a été créée en 1998 en Suisse alémanique et se développe en Romandie depuis 2007. mira prévient, sensibilise et forme les responsables, moniteurs ou entraîneurs d'associations de loisirs sur le thème des abus sexuels.

Le but est d'ouvrir un espace de parole permettant aux adultes encadrants de trouver le juste milieu entre des contacts physiques spontanés et réciproques, spécifiques à l'activité et au bon développement de l'enfant et les contre-réactions aboutissant à l'interdiction de tout contact physique.

mira accompagne les personnes œuvrant dans les activités de loisirs, dans un questionnement autour de la définition de la sphère privée de chacun, des gestes spécifiques à l'activité et de ceux pouvant enfreindre l'intimité. Finalement, mira permet aux associations de savoir ce qu'est un abus sexuel et que faire en cas de suspicions ou d'actes avérés.

Malgré la sur-médiatisation des abus sexuels dans notre société, nous constatons que le sujet est encore tabou, particulièrement dans ces milieux associatifs. Nous oscillons ainsi continuellement entre déni et contre-réaction, rendant le contact difficile à établir, le besoin n'étant pas reconnu et le sujet faisant peur. La représentation même de l'abus sexuel coupe l'accès à la pensée et à la parole, empêchant ainsi d'instaurer des cadres de protection.

Pour dépasser les appréhensions de l'abus sexuel, nous avons trouvé trois portes d'entrées pour permettre aux milieux associatifs d'aborder un sujet que chacun préfère éviter. Celles-ci seront présentées afin d'ouvrir un espace de réflexion sur comment parler pour prévenir sans tomber dans la peur et le sensationnalisme.

### **Faire le Pas? Parler d'abus sexuels**

#### **Parler d'abus sexuels dans les groupes de victimes : entre nécessité et confrontation au sordide**

Depuis bientôt 20 ans, l'association faire le pas? parler d'abus sexuels propose une structure professionnelle d'écoute, de soutien et d'informations aux personnes concernées par l'abus sexuel. L'association offre tout particulièrement des groupes de parole et du soutien individuel aux adultes femmes et hommes victimes durant leur enfance et leur adolescence ainsi qu'à leurs proches. Elle permet aussi aux professionnels d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

Les activités de l'association sont intercantoniales. Plusieurs groupes de parole hebdomadaires sont organisés dans les cantons de Vaud, de fribourg et du Valais, soutenant ainsi une quarantaine de personnes. en parallèle, environs cinq cent entretiens par an sont menés. L'équipe d'intervenants est constituée de dix professionnels psychologues et travailleurs sociaux.

Lors de sa création en 1992, les fondatrices, portées par le mouvement des féministes nord-américaines, ont aussi été inspirées par le modèle de giarretto.

A l'époque, tabous et silences étaient encore tels que «parler», «raconter», «dire l'impensable et l'impensé » ont été les moyens de sortir de la torpeur et du déni liés à la problématique. Témoigner, dire son histoire, pouvaient alors être vécus comme des actes quasi militants, et il a fallu cette énergie là pour briser le silence.

La pierre angulaire des prestations de Faire le pas est le groupe de parole, groupe qui se veut un espace à visée thérapeutique où des adultes ayant été victimes dans leur enfance peuvent partager leurs difficultés quotidiennes et y réfléchir à la lumière des traumatismes vécus.

Au-delà de cet objectif général, le besoin est souvent évoqué par les participantes/ts de parler de l'abus, des actes commis. Nous sommes alors questionnées par les limites et le sens de la parole et celles des silences dans les groupes.

*Toutes les paroles sont-elles libératrices? Est-ce que l'on peut tout dire? Est-ce que tout doit se dire?*

Déposer en paroles les faits bruts face à des pairs réduits au rôle de spectateurs impuissants, pose la question du risque de revictimisation pour la personne elle-même mais aussi pour les pairs témoins. Etre confronté au sordide non élaboré va réduire à la sidération l'ensemble du groupe et avec lui, les professionnels. Ainsi nous nous posons la question de qu'est-ce qu'une parole réparatrice et comment celle-ci peut servir tant à celui qui l'émet qu'à celles et ceux qui la reçoivent. De cette première interrogation en découle une deuxième; se pose aussi la question pour intervenants et membres du groupe de la clarification des limites, celles de l'intime, celles qui protègent et qui contiennent, celles qui structurent.

Nous questionnerons donc le sens de cette parole quand il s'agit d'aborder le thème de l'abus sexuel dans les groupes, c'est-à-dire de l'expérience de l'une/un des participantes/ts.

Nous aborderons le cheminement de nos réflexions et l'élaboration de nos pratiques autour de cette thématique.

### **Familles solidaires: Présentation d'une prise en charge de mineurs auteurs d'abus sexuels**

L'association familles solidaires, née en 1993, vient en aide aux enfants et adolescents victimes d'abus sexuels ainsi qu'à leur famille. Depuis 2002, en collaboration avec le tribunal des mineurs de l'état de Vaud, nous proposons également des suivis pour les adolescents auteurs d'abus sexuels.

Cette prise en charge peut être ordonnée par le président du tribunal des mineurs lorsque l'adolescent reconnaît a minima les faits. Le juge émet alors une ordonnance de traitement et la procédure judiciaire est suspendue. Le jeune est alors accueilli avec ses parents à Familles Solidaires. Suite aux entretiens préalables, l'adolescent est pris en charge à travers des séances de groupe ou des entretiens individuels. Parallèlement, des rencontres avec les parents sont organisées pour compléter le travail fait par le jeune. A l'issue de la prise en charge, un rapport est transmis à l'instance judiciaire, afin de transmettre notre compréhension des circonstances sociales et psychologiques qui ont amené l'adolescent à commettre un abus sexuel. La procédure judiciaire reprend alors, pour aboutir au jugement.

La prise en charge de mineurs transgresseurs dans un cadre judiciaire pose la question de la parole à différents niveaux, avec différents enjeux. Nous choisissons pour notre intervention de nous intéresser à la parole autour des actes commis et de comment celle-ci est distribuée entre les acteurs familiaux et professionnels.

Au sien du système familial, nous constatons qu'il y a le plus souvent une inégalité dans la répartition de la connaissance des actes. Alors que la mère est fréquemment la plus présente dans les diverses démarches autour des allégations d'abus sexuels, force est de constater que la mise en mots de l'histoire dans son ensemble lui est extrêmement difficile, tant l'émotion est forte et les actes venant contrecarrer les représentations qu'elle s'était faite de son enfant. Le père est quant à lui, moins au courant de la situation et nous remarquons régulièrement une absence de désir d'obtenir des informations précises sur les accusations portant sur son fils et les conséquences de ces actes.

Par conséquent, en tant qu'intervenants nous nous retrouvons devant des familles, dont les membres ne détiennent pas tous les mêmes informations et où les parents, pour pouvoir activement soutenir leur enfant, doivent connaître et comprendre un certain nombre d'éléments. D'un autre côté, bien qu'il s'agisse d'actes transgressifs, ils touchent à la sphère intime et sexuelle. Cette dernière doit être respectée par les parents, tout en leur donnant accès à des informations pertinentes et utiles. La difficulté des intervenants réside donc dans le choix des informations qui seront transmises et l'élaboration avec les parents et le jeune de la distinction entre la parole nécessaire au soutien de chacun des membres et vecteur de lien et celle qui est intrusive.

Notre prise en charge se situant avant le jugement, ce questionnement est d'autant plus complexe. Bien qu'il ait admis une certaine partie des faits reprochés, l'adolescent en reconnaît rarement l'entièreté. De fait, nous commençons la prise en charge avec des faits non totalement vérifiés par la justice et avec une demande de compréhension du contexte social et psychologique du jeune. Dès lors, d'un côté nous recevons une injonction de la justice qui est de l'ordre de : « faites penser, parler et réfléchir l'adolescent et sa famille » afin de permettre

entre autre à la justice de pouvoir poser sa parole punitive ou/et réparatrice. D'un autre côté, nous avons un jeune et sa famille qui ne veulent pas parler, pas penser aux actes d'abus qui ont été posés. Ainsi comment parler et dire l'abus avec des mots qui ont sens et qui prennent sens pour chacun, que ce soit le jeune (dans une prise de conscience des actes commis), les parents (pour réfléchir aux actes posés par leur enfant afin de le soutenir) ou la justice (pour rendre une parole qui prenne sens pour chacun).

### **Questionnement commun**

Ces trois pratiques axées sur trois populations différentes font ressortir un questionnement commun: celui de la place de la parole pour dire l'indicible. Ce symposium sera l'occasion d'échanger et de réfléchir entre professionnels sur les moyens que chacun a mis en place ou peut mettre en place pour répondre à cette question.